

DOSSIER

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, UN MOMENT DE RÉFLEXION ET D'ACTION

L'assemblée générale d'une association est un bon moment pour faire le point sur les projets et regarder vers le futur. L'AJP n'échappe pas à la règle.

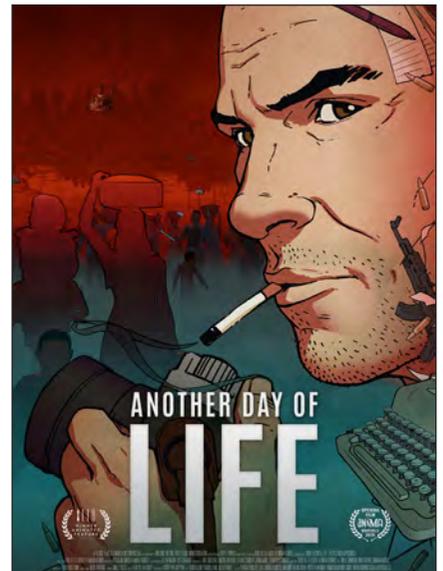
C'est le marronnier de fin d'hiver à l'AJP : chaque année, à la fin février, l'association organise son assemblée générale. Elle permet de faire le point sur les projets et les événements qui ont mobilisé les équipes durant l'année écoulée – et comme on le lira en pages 4 et 5, ils ont été nombreux –, d'évaluer les comptes financiers, de discuter des projets futurs et de leur financement. Le moment est important car il aide l'équipe à orienter son action, en concertation avec le conseil de direction.

Ce conseil de direction qui, justement, sera renouvelé ce samedi 23 février. Certains de ses membres ont émis le souhait de continuer l'aventure, d'autres préfèrent passer la main. Au total, c'est près de la moitié du conseil qui sera remis à neuf.

L'AG, c'est aussi un moment de convivialité, l'occasion de revoir des consoeurs et des confrères, et de dépasser la frontière linguistique, puisque le début de la matinée sera consacré à l'AGJPB, la structure faîtière de l'AJP et de son pendant flamand, la VVJ.

Soyez tou.te.s les bienvenu.e.s le 23 février dès 09h30 !

Plus d'infos en pp. 4-5



Le Gala de la presse vous attend le mardi 26 mars 2019 à 19h au cinéma Palace à Bruxelles.

En page 6

JOURNALISTE À LA UNE

GRÉGOIRE COMHAIRE, PIGISTE PAR IDÉAL

Journaliste freelance depuis 12 ans, il travaille tant pour l'écrit que l'audiovisuel, pour des médias belges et étrangers.

La trentaine bien entamée, et bien assumée, Grégoire Comhaire est encore un jeune journaliste mais déjà un confrère expérimenté. Sa carrière professionnelle est en droite ligne liée à ses rêves d'enfance. « *Le journalisme a toujours été le seul objectif professionnel de ma vie,* » admet-il. Pas pour suivre les traces de « Tintin reporter », ses références étant plutôt « Envoyé spécial ». Liégeois de naissance, il a rejoint Bruxelles pour s'inscrire à l'ULB en



Grégoire Comhaire squatte parfois un bistrot pour rédiger ses articles. Photo AJP.

sciences politiques. L'idée étant d'ensuite suivre un cursus de journalisme en France. Son impatience de se frotter aux réalités d'une rédaction lui feront ensuite oublier l'Hexagone. Un stage au *Soir* puis à

La Libre, pendant ses études, amorceront sa carrière. Puis son année sabbatique de post-diplômé sera interrompue par une proposition de collaboration à *La Libre Belgique*.

« J'avais 25 ans, ils m'ont proposé un remplacement de six mois, j'ai accepté. Malgré le fait que ma candidature avait été reçue dans des écoles françaises de journalisme. Finalement je suis resté six ans à *La Libre*. » Il effectue divers remplacements au service société, puis pour la rubrique 'Planète' et enfin pour la page 'Bruxelles'. Avec, toujours, une volonté d'aller sur le terrain, en reportage.

Grégoire Comhaire n'a jamais signé de contrat de travail. Depuis 12 ans, il officie comme pigiste. Un

vrai indépendant. Avec une palette de collaborations impressionnante et variée.

Suite en page 8

Jean-Pierre Borloo

MAIS QU'A FAIT L'AJP EN 2018?

Votre Union professionnelle a beaucoup (et bien !) travaillé ! Deux études inédites menées en collaboration avec trois universités ont été publiées : elles concernent le genre, l'égalité, les violences contre les femmes. Mais les autres projets phares de l'AJP se poursuivent, avec notamment 14 prix pour les journalistes soutenus par le Fonds pour le journalisme. Et notre service juridique a été particulièrement sollicité.

Retrouvez le rapport en intégralité : www.ajp.be/AG2019

L'ANNÉE 2018 EN QUELQUES CHIFFRES

- Fin 2018, la Belgique compte 5.221 **journalistes professionnels** agréés et de presse périodique et spécialisée, dont 2.268 dans le rôle francophone (et parmi eux, 424 étrangers).
- Les 2.323 **membres de l'AJP** se répartissent en 1.817 professionnels, 171 stagiaires, 93 collaborateurs de presse, 138 honoraires et 104 étudiants. Le taux d'affiliation parmi les journalistes professionnels est de 79,8%.
- Deux nouvelles têtes ont rejoint l'AJP. **Sophie Lejoly** a remplacé Jean-François Dumont comme secrétaire général.e adjoint.e, et **Justine Pecquet** a succédé à Diane Hubert à la coordination AJPro.
- Le **budget** de l'AJP s'est élevé à un peu plus d'1,1 million €. De ce budget, 144.000 € ont été perçus pour des organismes tiers (ONP et CDJ) et n'ont fait que transiter par nos comptes. 232.000 € ont été reversés aux journalistes, sous forme de bourses (Fonds pour le journalisme – 190.000 € cette année) ou de défraiements (participation à l'opération Journalistes en classe).
- Le **Fonds pour le journalisme** a soutenu 22 projets, sur 39 dossiers rentrés. Les bourses allaient de 2.005 à 15.000 euros. Quatorze projets soutenus par le Fonds ont été primés en Belgique ou à l'étranger.
- Environ 70 journalistes se sont rendus 276 fois dans les **écoles** et une vingtaine de fois dans des **organisations de jeunesse**.
- **AJPro** a proposé 38 formations en 2018, données par 29 formateurs.trices. Au total, que ce soit via le catalogue, pendant la Summer school ou lors d'une formation organisée, 365 personnes ont suivi une ou plusieurs formation(s) proposée(s) par AJPro, soit 472 inscriptions.
- En 2018, le **service juridique** a également traité et/ou confié à ses avocats, de nouveaux dossiers relatifs à des licenciements de salariés (3), des vols de photos (3), des problèmes d'octroi de visa (1), des plaintes contre des membres devant le CDJ (2, dont un membre faisant l'objet de plusieurs plaintes), des problèmes liés au calcul des cotisations

sociales (1), un problème de non-paiement des droits d'auteur (1), des problèmes d'illégalité de statut professionnel (4). Une action judiciaire soutenue par l'AJP a permis à un indépendant dont la collaboration avait été brusquement interrompue d'obtenir des dédommagements pour rupture fautive. Près de dix dossiers concernant des journalistes sommés par le fisc de s'expliquer (notamment sur leurs droits d'auteur) ont été confiés à un cabinet d'avocats afin de fournir une réponse coordonnée.

- **journalistefreelance.be**, notre répertoire numérique, continue à s'étoffer : 180 journalistes indépendant.e.s y sont inscrits.
- La base de données **Expertalia** reprend 450 expert.e.s. 306 journalistes y sont inscrit.e.s.
- Enfin, le compte **Twitter** de l'AJP compte plus de 14.100 abonnés, la page Facebook de l'association plus de 2.500 « likes ».

EN 2018, L'AJP S'EST MOBI JOURNALISME DE QUALITÉ

► La qualité des comptes-rendus :

L'un des premiers chantiers de l'année 2018 a été l'étude sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes. Cette étude, réalisée dans le cadre d'Alter Egales par les chercheuses de l'UCL Sarah Sépulchre et Manon Thomas, a permis, dans un premier temps, d'observer la façon dont les journaux francophones rendent compte des violences contre les femmes. Sans surprise, le phénomène est considéré comme une addition de faits-divers et pas comme un fait de société majeur. L'étude a aussi permis, dans un second temps, d'élaborer des recommandations spécifiques à destination des journalistes amené.e.s à traiter de ces sujets. L'AJP les a rassemblées dans un petit dépliant publié en avril pour la présentation de l'étude, et



Deux études concernant les femmes dans les médias, dévoilées en 2018. Une sur les violences sexistes, présentée en avril (en bas), l'autre sur la carrière des journalistes femmes, en décembre (en haut).Photos AJP.



L'AG 2019 de l'AJP est électorale. Le mandat du président, François Ryckmans, est notamment soumis à renouvellement. Photo Marc Simon.

LISÉE POUR LES JOURNALISTES ET LE QUELQUES EXEMPLES :

disponible sur le site internet (<http://www.ajp.be/violencesfemmes>).

LA QUALITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

► **Dans les rédactions** : c'est l'autre grande étude menée en 2018, celle sur la carrière des femmes journalistes et sur les raisons qui poussent de nombreuses femmes à quitter la profession. Précarité exacerbée, difficulté à concilier vie professionnelle et vie privée, manque de reconnaissance et de perspectives : les constats posés touchent autant les femmes que les hommes dans la profession, mais semblent plus peser dans la décision des femmes de quitter le métier. Elles sont aussi les premières cibles des blagues et réflexions sexistes, même si tous les travailleurs pâtissent de ces mentalités. Après le constat, il faudra passer à l'action, et c'est ce que fera l'AJP dans les prochains mois. Objectif : rendre les conditions de travail meilleures pour toutes et tous, et éviter que les rédactions ne perdent l'expertise précieuse de leurs travailleuses. (<http://www.ajp.be/journalistesfemmes/>)

► Sur le terrain :

L'AJP s'est mobilisée à plusieurs reprises en 2018 pour soutenir des journalistes interpellés par la police alors qu'ils étaient en train de travailler. En juin, ce sont deux équipes de la RTBF couvrant une manifestation au

centre fermé de Steenokkerzeel qui se sont retrouvées en cellule pendant deux heures. En novembre, c'est un photjournaliste couvrant les protestations des Gilets jaunes à Charleroi qui a passé une nuit entière en cellule, malgré sa carte de presse. Dans les deux cas, l'AJP a médiatisé les faits et a interpellé le gouvernement. Une plainte au Comité P est également en cours.

► Défense de qualité :

C'est sans doute un des plus précieux services offerts par l'AJP : l'aide juridique. Quand les conseils prodigués par les deux juristes de l'Association ne suffisent pas/plus, l'AJP peut demander à l'un des avocats spécialisés avec lesquels elle travaille d'intervenir pour défendre ses membres. Des avocats ont ainsi aidé des journalistes affilié.e.s à l'AJP dans des cas de licenciement brutal, de plainte contre eux au Conseil de déontologie journalistique, d'accident du travail ou de rectification envoyée par l'Inasti.

L'AJP a aussi confié à des avocats fiscalistes une dizaine de dossiers de journalistes visés par le fisc pour la façon dont ils ont calculé leurs frais réels. Les premières décisions commencent à tomber. L'idée, en centralisant tous les dossiers, est de présenter une réponse coordonnée et cohérente au fisc, même si plusieurs bureaux régionaux sont impliqués.

21 MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION DÉSIGNÉS LE SAMEDI 23 FÉVRIER

Tous les quatre ans, l'AG doit désigner les journalistes qui formeront le conseil de direction de l'AJP. Ils seront élus pour un mandat de 4 ans, bénévole. Parmi eux, sept siègeront en outre au Conseil de direction fédéral de l'AGJPB (désignation indirecte) et six formeront le Bureau exécutif de l'AJP.

Le Conseil de direction est l'organe décisionnel et politique de l'Union professionnelle. Il se réunit en présentiel une fois par mois, à Bruxelles. Il est composé de manière à tenir compte des différents statuts, métiers, catégories professionnelles et régions.

Certains membres de l'actuel Conseil de direction (www.ajp.be/organes-de-gestion/) se représenteront au suffrage de l'AG, mais de nombreux mandats sont à pourvoir ! Alors si vous avez envie de vous impliquer dans l'AJP, c'est le moment ou jamais. Pour être candidat.e, il faut être membre effectif.ve (stagiaire, professionnel, AJPP).

Par ailleurs, tous les membres en ordre de cotisation peuvent voter. Soit en étant présents sur place, soit par procuration à confier à un membre présent à l'AG. Un modèle de procuration se trouve sur le site de l'AJP.

L'AG 2019 DE L'AJP ET DE L'AGJPB

Le samedi 23 février - accueil dès 9h30

Maison des Journalistes, rue de la Senne 21, 1000 Bruxelles

- 10 h** - AG fédérale de l'AGJPB
10h45 - AG de l'AJP (maximum 5 procurations par membre présent)
 - Rapport d'activités
 - Présentation des candidats pour l'élection du conseil de direction
 - Election
 - Comptes et budget
 - Divers
 - Résultat des élections
12h45 - Buffet

Selon nos statuts et règlement intérieur, Voici la liste de tous les mandats à pourvoir :

Président.e • Vice-président.e • Secrétaire
 • Trésorier.e

Représentant.e : des journalistes
 • germanophones • de Hainaut-Namur
 • de Liège • de Luxembourg • de Bruxelles-Brabant.

Représentant.e des journalistes de : • la presse quotidienne • la presse périodique
 • la presse électronique • l'audiovisuel public • l'audiovisuel privé • des télévisions locales • des agences • des indépendant.e.s (2 mandats) • des photographes • des cameramen • + un mandat libre, non relié à une catégorie.